

Doctorat en études littéraires

Examen doctoral

Complément d'information

Cette activité porte sur le sujet de thèse (problématique, méthodologie, corpus). L'examen sera effectué selon les deux modalités suivantes : un travail écrit et une interrogation orale. Le sous-comité d'admission et d'évaluation du programme, après avoir lu et approuvé l'écrit, constituera un jury de trois personnes, incluant le directeur, la directrice de thèse, devant lequel l'étudiant, l'étudiante soutiendra oralement ses propositions. L'examen doctoral a lieu une fois la scolarité terminée. Il fait l'objet d'une notation succès/échec.

Objectifs

L'examen doctoral a pour objectif de déterminer de manière nette et cohérente, dans sa spécificité, le sujet de la thèse quant aux aspects suivants : les enjeux, la problématique, la méthodologie, le corpus, la bibliographie pertinente et le plan de travail. Le projet ainsi défini devra en outre être mis en perspective par rapport au(x) champs(s) théoriques(s) dans le(s)quel(s) il s'inscrit ainsi qu'aux problématiques connexes. Enfin il devra faire preuve d'originalité et donner une idée de son apport au développement de la recherche en études littéraires.

Modalités

L'examen comprend : 1) un travail écrit, 2) une interrogation orale devant jury.

Le travail écrit, d'une longueur de 40 à 50 pages incluant une bibliographie, doit être remis au Sous-comité d'admission et d'évaluation du programme normalement à la fin de la session suivant l'inscription de l'étudiant, de l'étudiante à l'examen doctoral. Tout travail écrit faisant plus de 50 pages ne sera pas reçu par le SCAE. Tant dans sa teneur que dans sa présentation, le travail écrit devra être conforme aux objectifs tels que définis. Précédé d'une table des matières, il pourra aussi inclure un exemple d'analyse lorsque cela s'avère pertinent.

L'interrogation orale pourra avoir lieu une fois que le Sous-comité aura lu et approuvé le travail écrit. L'étudiant, l'étudiante sera convoqué.e, pour y soutenir ses propositions, devant un jury formé de trois personnes, incluant le directeur, la directrice de thèse (quatre dans le cas d'une codirection). On informera l'étudiant, l'étudiante de l'endroit et de la date de l'examen dès qu'ils seront fixés.

Évaluation

L'ensemble formé par le travail écrit et l'interrogation orale sera évalué selon les critères pertinents aux objectifs et fera l'objet d'une notation succès/échec. La réussite de l'examen doctoral conduit à l'inscription en rédaction de thèse dès la session qui suit celle pendant laquelle a eu lieu l'examen. En cas d'échec, l'étudiant, l'étudiante pourra reprendre une fois l'examen doctoral.

Déroulement

Après un bref exposé fait par l'étudiant, l'étudiante (entre 15 et 20 minutes), les évaluateurs, les évaluatrices seront invité.e.s à procéder à l'interrogation orale. Une fois l'exercice terminé, le jury se réunira à huis clos pour attribuer une note à l'étudiant, l'étudiante (selon le mode succès/échec). Il fera ensuite part à l'étudiant, l'étudiante de sa décision.